

Office de la culture  
du canton de Berne  
Stratégie de protection du patrimoine  
Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne

*michel.wyss@erz.be.ch*

La Neuveville, le 19 décembre 2013

## **Stratégie de protection du patrimoine du canton de Berne – Avis du Conseil du Jura bernois**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 18 décembre 2013, le projet de stratégie cité en titre. De manière générale, il juge positivement la démarche qui vise à accroître la visibilité de ces domaines d'activités et préciser les rôles des différents interlocuteurs. Il est important d'insister sur le fait que le Service des monuments historiques (SMH) joue souvent un rôle de facilitateur en cas de projet de construction. Nous remarquons aussi que la stratégie vise souvent à réaliser le minimum nécessaire, en particulier en matière d'archéologie (pas de fouilles spontanées, utilisation de l'excavatrice dans certains cas, etc.). En ce sens elle tient compte du contexte financier du canton.

A notre avis, quatre éléments manquent ou sont insuffisamment développés dans la stratégie :

- Collaboration avec les musées. Bien que mentionnée, la collaboration avec les musées devrait faire l'objet de mesures stratégiques particulières, notamment dans le Jura bernois qui dispose à La Neuveville, Moutier et Saint-Imier de trois musées patrimoniaux, auxquels il convient d'ajouter le Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont qui bénéficie d'un financement interjurassien. Nous suggérons que la stratégie soit plus concrète et dresse une liste des institutions partenaires privilégiées.
- Bilinguisme. A la page 13, il est positif de rappeler que le SMH dispose d'une antenne pour le Jura bernois à Tramelan. Il manque toutefois un développement qui mette en évidence le caractère bilingue du canton de Berne. Un objectif stratégique devrait être de développer ce bilinguisme, par exemple pour mieux positionner le canton de Berne en tant que partenaire pour des projets intercantonaux dans les deux langues. Nous proposons également que la Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique (COFRA) examine conjointement avec l'antenne du SMH Tramelan l'opportunité d'intégrer son responsable en tant que membre à part entière.

- Communication/médiation. Le CJB salue la volonté de mieux communiquer sur les activités des services concernés, mais rappelle que pour être de bonne qualité, la communication prend du temps. Or la stratégie ne prévoit pas de moyens humains et financiers supplémentaires et, dans ce cas comme dans d'autres activités de médiation, risque de se limiter à un catalogue d'intentions. De plus, l'inscription des activités de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine dans un programme comme Education et culture est floue.
- Finances. A la page 18, dans le paragraphe consacré aux aides financières, le texte fait référence aux montants prélevés sur les fonds de la Direction de l'instruction publique. Or depuis bientôt deux ans, les aides sont uniquement prélevées sur le Fonds de loterie. Pour le CJB, il est nécessaire que des moyens soient accordés par le budget cantonal et pas seulement par le Fonds de loterie. D'une part cela permettrait de soulager la pression sur le Fonds de loterie, d'autre part cela simplifierait les procédures pour les requérants dans le cas de montants peu importants, et enfin cela confirmerait que la protection des monuments historiques est une tâche d'importance cantonale qui n'est pas intégralement dépendante des recettes des loteries. En outre, nous relevons que la protection des monuments historiques représente une part importante des soutiens uniques du Fonds de loterie. Sur le plan cantonal, en 2012 ce sont 12.5 millions (2011 : 10 millions) sur des dépenses totales de 27.5 millions (2011 : 20 millions). Dans le Jura bernois, la proportion en faveur du patrimoine est nettement plus importante (760'000 francs sur 1.1 million en 2011 et 1.06 million sur 1.68 million en 2012). De même qu'un contingent annuel a été instauré dans le Fonds du sport pour le soutien aux installations afin de réduire la pression sur les dépenses, nous proposons que la stratégie prévoie la possibilité d'instaurer un contingent dans le domaine des monuments historiques et du patrimoine.

Pour le reste, nos commentaires sont les suivants :

1. Il manque un glossaire ou une description sommaire initiale de ce qui relève du canton et d'autres partenaires (communes, associations) en matière de protection des monuments historiques. Le lecteur de la stratégie est confronté en plusieurs endroits à des concepts tels que « digne de conservation » ou « digne de protection » ou encore « objet C » qui ne trouvent une explication que dans la dernière partie.
2. L'importance du patrimoine des périodes les plus récentes est souvent sous-estimée. Le patrimoine industriel devrait être mentionné aux côtés des éléments du patrimoine plus ancien. Ce pourrait être fait par exemple à la page 6, principe n°1, où il n'est question que du patrimoine médiéval avec la vieille ville de Berne.
3. A la page 7, principe n° 4, l'allusion à la Tour Saint-Christophe de Berne n'est pas compréhensible. Des précisions sont nécessaires.
4. A la page 21, objectif n°4, ce qui est défini sous le terme de « stratégie horizontale » n'est pas compréhensible.
5. A la page 30, paragraphe « Fonds de loterie du canton de Berne », préciser que dans le Jura bernois, c'est le Conseil du Jura bernois qui dispose des compétences que la POM exerce pour le reste du canton.
6. A la page 30, paragraphe « Université et HES », ajouter à la liste des institutions bernoises de formation la Haute Ecole Arc exploitée conjointement par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, dont l'un des domaines d'activité est la conservation-restauration et qui est partenaire du campus suisse de la conservation-restauration aux côtés notamment de la Hochschule der Künste Bern.
7. A la page 31, paragraphe « Musées et collections », pourquoi mentionner dans une stratégie générale l'événement particulier que sera une exposition du Musée historique de Berne en 2015 ? Ou alors, s'il s'agit de donner des exemples, mentionner le

déménagement prévu du Musée du Tour automatique et d'histoire de Moutier, qui sera l'occasion de mieux mettre en valeur le patrimoine industriel jurassien bernois.

8. A la page 31, paragraphe « Autres cantons », mentionner comme autre exemple, en plus des palafittes, les fouilles archéologique menées par les cantons de Berne et du Jura en lien avec le chantier de l'A16. La collaboration intercantonale joue en effet un rôle particulièrement important dans la région jurassienne du canton de Berne.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

### **Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB